



N° 24.25

**Attribution du marché des
missions de sensibilisation du
public au tri et à la prévention
des déchets – marché 24.04**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le bureau dûment convoqué le 31 mai
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 05 juin 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Une consultation a été publiée pour des missions de sensibilisation du public au tri et à la prévention des déchets avec pour date et heures limites de réception des offres le 22 avril 2024 à 10 h 00 proposant 2 lots :

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 05 juin 2024 à 15 h 00 et a attribué le marché :

Lot n°1 : Mission d'animations scolaires sur la sensibilisation à la gestion des déchets destinées aux écoles élémentaires, à la société L et M et associés pour un montant estimatif pour la première année de 39 900.00 € HT, soit 42 094.50 € TTC,

Lot n°2 : Mission de porte à porte, à la société L et M et associés pour un montant estimatif pour la première année de 73 750.00 € HT, soit 77 806.25 € TTC. Les 3 options sont retenues et seront exécutées selon les besoins et aux prix inscrits au BPU.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces correspondantes.

La présente délibération a été votée à l'unanimité par le bureau

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 05 juin 2024

Michel FAYET,
Président.

